Communiqué de presse

Essentiel pour moi

ACTUALITE / SOLIDARITÉ | Paris, le 27/03/2020

SOLIDARITÉ COVID-19 : Le groupe MACIF mobilise plus de 20 millions d'euros pour aider les personnes fragilisées par la crise sanitaire

Depuis le début de la crise sanitaire liée au COVID 19, le groupe Macif se mobilise pour protéger ses collaborateurs tout en assurant la continuité de ses services essentiels auprès de ses sociétaires et adhérents.

Fort de ses valeurs mutualistes, le groupe Macif a décidé de prendre part activement à l'effort national en faveur des publics fragilisés par le contexte de crise sanitaire, nouvelle preuve de son engagement en faveur de l'intérêt général. Ce sont plus de 20 millions d'euros que le Groupe mobilise dès aujourd'hui et en prévision de l'après-crise pour venir en aide aux personnes les plus fragilisées :

- **1,25 million d'euros de dotation pour soutenir les soignants en première ligne à travers la Fondation de l'AP-HP,**
- **2,5 millions d'euros de dotation destinés aux partenaires associatifs historiques de la Macif pour contribuer à l'aide alimentaire d'urgence : Restos du Cœur, Samusocial de Paris et Secours Populaire,**
- **5,2 millions d'euros dans le cadre du Fonds de Solidarité et du Fonds d'Action Sociale de la Macif destinés à venir en aide à ses sociétaires et adhérents en difficulté ; puis 6 millions d'euros pour anticiper les impacts sociaux de l'après-crise dans le cadre de la Prestation Solidarité Chômage Macif, dispositif unique parmi les assureurs,**
- **5,2 millions d'euros dans le cadre de la contribution de la Fédération Française de l'Assurance au Fonds de Solidarité mis en place par les autorités publiques pour soutenir les petites entreprises et les indépendants.**

Pascal Michard, *Président du groupe Macif*

« Face à cette crise sanitaire sans précédent, et dans un contexte de confinement prolongé, beaucoup de citoyens et d'entreprises se retrouvent aujourd'hui en grande difficulté. Fidèles à nos valeurs de solidarité et de protection, nous souhaitons être aux côtés de ceux qui font face chaque jour à cette crise, ou qui la subissent, en apportant une contribution concrète pour les protéger et les accompagner au mieux dans ces moments difficiles avec tout le collectif Macif ».

En mobilisant plus de 20 millions d'euros pour venir en aide aux personnes les plus fragilisées par la crise sanitaire, le groupe Macif s'engage à :

Protéger ceux qui nous protègent

➢ Soutien à la Fondation de l'AP-HP pour les soignants en première ligne

Avec 1,25 million d'euros destinés au soutien direct du personnel hospitalier, le groupe MACIF apporte une dotation exceptionnelle à la Fondation de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris pour soutenir concrètement l'action quotidienne des soignants (alimentation, logement, matériel, etc.).

En parallèle, la Macif s'engage également à prendre en charge les évolutions de contrat des soignants liées à leur mobilisation dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Protéger les plus démunis

- **Soutien aux Restos du Cœur, au Samusocial de Paris et au Secours Populaire, pour l'aide alimentaire d'urgence**

Depuis plus de 60 ans, la Macif agit concrètement auprès des personnes en situation de fragilité en soutenant notamment ses partenaires associatifs historiques : les Restos du Cœur, le Samusocial de Paris et le Secours Populaire.

En cette période de crise sanitaire, le groupe Macif mobilise 2,5 millions d'euros pour contribuer à l'aide alimentaire d'urgence des démunis :

- Distribution de paniers repas froids aux personnes sans abris et de cabas pré-remplis dans les centres d'hébergement par les Restos du cœur,
- Actions de solidarité pour les personnes isolées (alimentation d'urgence, actions de prévention et lien social) par les équipes du Secours Populaire,
- Aide alimentaire et hébergements d'urgence pour les familles (repas, soins, nuit et accompagnement) par les équipes du Samusocial de Paris.

Protéger ses sociétaires et adhérents les plus fragilisés

- **Renforcement de la force de frappe du Fonds de Solidarité et du Fonds d'Action Sociale de la Macif réservés à ses sociétaires et adhérents en difficulté à hauteur de 5,2 millions d'euros**

Le groupe Macif a mis en place des dispositifs de solidarité réservés à ses sociétaires et adhérents en difficulté. Le Fonds de Solidarité, spécificité de la Macif, et le Fonds d'Action Sociale permettront, grâce à une capacité augmentée dans le cadre de la crise sanitaire, de venir en aide aux personnes les plus touchées :

Le Fonds de solidarité[1] FONSO Macif permet d'accompagner les sociétaires qui font face à une difficulté liée à un préjudice non pris en charge par la mutuelle d'assurance.

Le Fonds d'Action Sociale[1] qui permet l'attribution d'une aide exceptionnelle aux adhérents en Santé et Prévoyance du groupe Macif (Apivia Mutuelle et Macif-Mutualité), ainsi qu'à leurs ayants-droits. Cette aide s'adresse aux adhérents qui se retrouvent face à des difficultés pécuniaires, lorsque les garanties du contrat n'ont pu être mises en jeu ou qu'elles ne couvrent pas la totalité de la dépense.

Les demandes de sociétaires et adhérents en difficulté réalisées dans le cadre de ces deux dispositifs et en lien avec l'épidémie pourront être adressées à la **cellule de solidarité spécialement mise en place à l'adresse suivante : solidarite.covid19@macif.fr** en précisant le nom, prénom, numéro de sociétaire, téléphone et le motif du message pour faciliter son traitement.

- **6 millions d'euros pour lutter contre les effets de l'après-crise grâce à la Prestation Solidarité Chômage**

La Prestation Solidarité Chômage[2], dispositif unique sur la place, consiste à prendre en charge une partie des cotisations d'assurance afin de permettre au sociétaire, en situation de chômage et de perte d'emploi et de baisse significative de revenus, de continuer à assurer sa famille, son véhicule, son logement, sa santé…

Elle sera pleinement mobilisée dans la perspective de l'après-crise pour assurer la continuité d'assurance des personnes fragilisées par l'épidémie.

Mobiliser la force du collectif MACIF

- **Appel à volontariat lancé auprès des salariés et délégués Macif pour rompre l'isolement**

Le groupe Macif mobilise la force de son collectif composé de 11 000 salariés et 2 300 délégués pour rompre l'isolement des personnes fragiles. En lien notamment avec ses trois partenaires associatifs historiques (Restos du cœur, Samusocial de Paris, et Secours Populaire), le groupe Macif va proposer à ses salariés et délégués, sur la base du volontariat et de leur disponibilité, de contribuer à distance à maintenir le lien (ex. par téléphone, mail, etc.) avec des personnes isolées identifiées par les associations.

- **« 1 dessin pour 1 résident » : des dessins d'enfants pour maintenir le lien avec les proches en EHPAD ou les personnes en situation d'isolement social**

Via sa plateforme solidaire Diffuz, le groupe Macif lance par ailleurs un défi à ses salariés et élus parents « 1 dessin pour 1 résident » : adresser des dessins de leurs enfants afin d'aider les aidants à maintenir le lien avec leurs proches en EHPAD.

La Fondation d'entreprise du groupe Macif se mobilise également avec l'ensemble de ses partenaires qui œuvrent chaque jour au maintien du lien social à travers :

- L'association **les Accorderies** qui permet la mise en place d'une permanence téléphonique pour les appels entrants des personnes très isolées, l'accompagnement au quotidien tels que la livraison de courses pour des voisins fragilisés dans le respect des gestes barrières ainsi que la mise à disposition d'un appui informatique à distance.

- L'association **Unis-Cité** qui mobilise 1 000 jeunes dans toute la France afin de lutter contre l'isolement des seniors avec des appels téléphoniques ou vidéos réguliers pour échanger mais également pour identifier des besoins essentiels, tels que la livraison de repas ou de médicaments. Le relais avec d'autres acteurs pouvant répondre à ces besoins se fait ensuite grâce à l'association.

Enfin, le groupe Macif aux côtés des autres assureurs de la Fédération Française de l'Assurance, contribuera à hauteur de 5,2 millions d'euros au fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics visant à soutenir les petites entreprises et les indépendants pénalisés par l'épidémie de coronavirus en France.

(1) Aide attribuée après étude du dossier
(2) Prestation réservée aux sociétaires de la Macif, non rétroactive et soumise à conditions.

Groupe Macif • Groupe d'assurances aux valeurs mutualistes, nous réunissons plus de 5,4 millions de sociétaires et clients pour protéger ce qui est essentiel à chacun – sa vie, ses proches, ses biens. Gérant plus de 18 millions de contrats (en assurances de dommages, santé/prévoyance, banque et assurance vie), le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6,2 milliards d'euros en 2018. Plus d'infos sur **www.macif.fr**

Contacts presse : Marina Ducros - mducros@macif.fr - 01 55 31 67 79 – 06 13 55 57 98
Marion Quint - mquint@macif.fr - 01 55 31 67 18 – 06 28 11 56 38